

## FICHE PAYS

## BOLIVIE

## CONTEXTE GENERAL



- **Monnaie** : 1€ = 7,8 Boliviano
- **IDH (2020)** : 0,703; 149/189 « développement humain moyen »
- **Population** : 11,6 M habitants (2020)

- **Organisation territoriale** :

La Bolivie est divisée en neuf départements, subdivisés en provinces, municipalités, cantons, sous-cantons et localités. En 2021 ont eu lieu les dernières élections départementales et municipales.

- **Contexte politique**

Faisant suite à plus d'une décennie de gouvernement favorables à la privatisation de services publics, Evo Morales, fondateur du **MAS (Movimiento Al Socialismo)**, occupe la présidence de 2006 à 2019. Il entame des réformes pour le retour à une gestion publique et participative des ressources naturelles, en particulier l'eau.

Réélu en 2019, il se retire quelques mois plus tard. Le pays est alors dirigé par un gouvernement provisoire présidé par l'opposition jusqu'à la tenue d'élections présidentielles le 18 octobre 2020, remportées par Luis Arce, du MAS.

## LES ENJEUX DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Si la Bolivie dispose de ressources en eau relativement abondantes et n'est pas particulièrement vulnérable au stress hydrique, **le changement climatique perturbe cet équilibre**. La fonte des glaciers impacte les cycles hydrographiques saisonniers qui conditionnent la disponibilité des ressources, tandis que le phénomène El Niño engendre ponctuellement de fortes sécheresses localisées. La croissance démographique, l'urbanisation et le développement économique s'accompagnent d'une **augmentation de la demande en eau** et d'une pression accrue sur les ressources.

Ces facteurs de vulnérabilité expliquent en partie la **crise de l'eau survenue à La Paz en 2016**. Des milliers de personnes ont eu un accès très restreint au service de l'eau pendant plusieurs semaines, dans des zones urbaines pourtant pourvues d'infrastructures.

La gestion de l'eau constitue traditionnellement un fort enjeu social et politique. Ce militantisme culmine avec la « **guerre de l'eau** » qui éclate dans la ville de **Cochabamba en 2000**, aboutissant au retrait de l'opérateur privé récemment en charge du service d'eau potable dans la province, et à **l'interdiction de la privatisation de l'eau à l'échelle nationale**.

Le **taux d'accès à l'eau est estimé à 94,3% dans les zones urbaines et de 67,5% dans les zones rurales\***. Les disparités portent aussi les quartiers au sein d'une même ville, ainsi que sur le coût et la qualité du service. **L'assainissement est encore peu développé**, avec un taux d'accès de 68,3% en zone urbaine et 44,3%\* en zone rurale, ce qui impacte la qualité des ressources en eau.

## LE CADRE JURIDIQUE ET LES OUTILS DE PROGRAMMATION

La **Nouvelle Constitution Politique de l'État (NCPE)** approuvée par référendum en 2009, redéfinit les relations de pouvoir entre vallées et altitude en reconnaissant de nouveaux droits aux peuples indigènes, et fait de l'accès à l'eau un droit fondamental, ce qui inspirera la résolution des Nations Unies sur le droit fondamental à l'eau et à l'assainissement.

La **loi de la Terre Mère** définit les fondamentaux pour le développement durable du peuple en harmonie avec les systèmes naturels. Elle donne des obligations légales de régulation, protection et planification de l'eau.

Le **Plan national des bassins versants (PNC - Plan Nacional de Cuenca)** (2013-2017, puis seconde version 2017-2020), promeut le développement de plans directeurs de bassin versant et la connaissance sur les ressources en eau, définit des objectifs en terme d'amélioration de la qualité de l'eau et de renforcement des capacités des organisations locales. En 2021, l'État Plurinational de Bolivie élabore le troisième plan national de bassins versants.

La **Loi Cadre des Autonomies et de la Décentralisation** de 2010 établit la responsabilité des gouvernements municipaux autonomes (**GAM - Gobierno Autónomo Municipal**) de promouvoir l'accès de tous à l'eau potable à travers des entreprises publiques municipales ou des coopératives.

Une **loi des Eaux n°2066**, a été mise à jour en 2011, afin de réglementer la fourniture et l'utilisation des services d'eau potable et d'assainissement au niveau national.

Dans l'objectif de réduire la contamination des ressources hydriques du pays, une stratégie nationale de gestion des eaux usées est en cours d'élaboration.

## QUELQUES COOPERATIONS EN COURS

Brest métropole a initié en 2020 une coopération décentralisée avec et le **Gouvernement Autonome Municipal de Sacaba (GAMS)**, afin de renforcer les services d'eau et d'assainissement des communautés rurales et leur intégration dans les dynamiques de gestion intégrée des ressources en eau qui se développent à l'échelle du bassin versant.

Soutenue par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), cette coopération implique également l'association bolivienne CENDA (Centre de Communication et de Développement des Andes), ainsi que Laboceca (Groupement d'intérêt Public) et Eau du Ponant (entreprise publique), assurant respectivement le suivi de la qualité de l'eau et la gestion des services d'eau et d'assainissement pour le compte de Brest Métropole.

Depuis 2015, **l'Agence Française de Développement (AFD)** accompagne le gouvernement Bolivien dans le renforcement du cadre sectoriel de l'eau et l'assainissement, le développement des infrastructures d'assainissement, et la sécurisation de l'alimentation en eau potable de la région de Cochabamba au travers d'un projet d'adduction à grande échelle (27,5 km), à partir du barrage Misicuni.

Dans ce cadre, **l'Office International de l'Eau (OiEau)** intervient pour contribuer au développement de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), en ciblant dans un premiers temps les bassins versants stratégiques des rivières Katari et Rocha.

## DOCUMENTS ET RESSOURCES

Site du Ministère de l'Environnement et de l'Eau [www.mmaya.gob.bo](http://www.mmaya.gob.bo)

L'AFD a engagé en 2017 un projet de recherche sur l'eau en Bolivie, mené avec le Centre de recherche et de documentation des Amériques :

- [Au-delà de l'accès au réseau public : un panorama des inégalités face aux services d'eau en Bolivie](#)

- [Territoires de l'eau et communs en Bolivie Les cas de Hampaturí \(La Paz\) et de Sacaba \(Cochabamba\)](#)

- [Les réseaux et la fragmentation urbaine : le cas des petits opérateurs des services d'eau à Cochabamba \(Bolivie\)](#)

## CONTACTS

pS-Eau :

Mélodie Boissel : [melodie.boissel@pseau.org](mailto:melodie.boissel@pseau.org)

OIEAU: Camille Madec: [c.madec@oieau.fr](mailto:c.madec@oieau.fr)

## LES INSTITUTIONS ET MODES DE GESTION

**Le Ministère de l'Environnement et de l'Eau (MMAyA- Ministerio de Medio Ambiente y Agua)** contrôle et réglemente la fourniture de services d'eau et d'assainissement, via l'Autorité de Supervision et de Contrôle Social de l'Eau Potable et de l'Assainissement de Base (AAPS)

Différents autres ministères, sous la tutelle du MAyA, sont concernés par l'eau et l'assainissement :

- Ministère de l'eau potable et de l'assainissement de base (VAPSB – Viceministerio Ministerio de Agua Potable y Saneamiento Básico) ;
- Ministère des ressources en eau et de l'irrigation ;
- Ministère de l'environnement et de la biodiversité, du changement climatique et gestion du développement forestier ;
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Prévision Sociale, qui encadre les Coopératives via un Vice-Ministère dédié.

Il existe différents modes de gestions :

- **Les entreprises publiques municipales**, telles que le Service Municipal d'Eau Potable et d'Assainissement de La Paz (SAMAPA - Servicio Municipal de Agua Potable y Alcantarillado de la Paz) ; et la Société Entrepreneuriale Municipale d'Eau Potable et Assainissement à Cochabamba (SEMAPA - Sociedad Empresaria Municipal de Agua Potable y Alcantarillado)
- **Les coopératives**, constituent une forme de gestion privé à actionnariat direct des usagers des services publics. Celles qui assurent la gestion du service d'eau potable à l'échelle municipale (l'assainissement est encore peu pris en charge), sont dénommées **Entidades Prestadoras de Servicios de Agua Potable y Alcantarillado (EPSAs)**.

Le **statut de socio**, propriétaire d'une « action », s'accompagne de droits (participation aux décisions) et d'obligations (travaux collectifs, assister aux assemblées). Il est également possible d'être simple usager, statut qui exonère de la participation aux travaux communautaires, mais requiert le paiement d'un tarif généralement plus élevé.

- **Les organisations communautaires, Organizaciones Comunitarias de Servicios de Agua y Saneamiento (OCSAS) ou Operadores Locales de Pequeña Escala (OLPES)**, opérateurs privés ou mixtes, interviennent dans des zones rurales, périurbaines et montagneuses. Elles se caractérisent par une **forte implication directe des usagers** pour les travaux d'intérêt collectif, et un service de moindre qualité mais nettement moins cher. Les jeunes générations sont moins enclines à participer à la vie collective et aspirent davantage à la « normalisation » du service.
- **Les opérateurs informels par camions-citernes, aguateros**, organisent une distribution dans les zones non desservies ou en situation de défaillance du service, à partir de puits privés.

Ainsi, une grande autonomie est laissée aux municipalités, mais également aux communautés rurales, pour organiser les services d'approvisionnement en eau à partir des ressources présentes sur leur territoire.

Si ces dynamiques mettent en pratique la valeur du « droit à l'eau » fortement ancrée dans les mentalités, elles engendrent également une multiplicité de prélèvements sur les ressources en eau. Le manque de connaissances sur les ressources en eau et sur les pressions qu'elles subissent met en péril la pérennité de leur disponibilité.

Pour répondre à cet enjeu, des démarches de Gestion Intégrée des Ressources en Eau émergent.

